

## « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » : un label pour encourager les municipalités de montagne à agir en faveur des jeunes

*L'exode des jeunes est un enjeu majeur pour de nombreux territoires de montagne ; faute d'opportunités socioéconomiques satisfaisantes ou d'attractivité du territoire, de nombreux villages voient les jeunes générations partir. Ce déclin démographique rend les services et infrastructures de moins en moins rentable et entraîne les territoires dans une perte cyclique d'attractivité. Le label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » est décerné par le SAB aux communes qui agissent en faveur de la jeunesse et entendent renverser cette tendance démographique.*

### Un label pour encourager l'action communale

EN SAVOIR +

Les jeunes générations sont l'avenir des territoires de montagne mais ces régions peinent à maintenir leur attractivité. Le récent [rapport d'Euromontana sur les jeunes](#) montre que 66% des jeunes montagnards en Europe souhaiteraient rester vivre et travailler en montagne mais déplorent un accès difficile à l'emploi, aux transports et à l'éducation, qui les pousse à partir.

Afin d'encourager les municipalités à agir en faveur des jeunes et de l'attractivité du territoire, le SAB (Groupement suisse pour les régions de montagne) a lancé en 2015 le label « [Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir](#) ». Le label vise à reconnaître les efforts de ces communes et à leur donner une image positive et attrayante auprès de nouveaux habitants.

Afin d'obtenir le label, les municipalités intéressées peuvent chaque année [candidater](#) auprès du SAB entre septembre et décembre. Les candidatures sont examinées à partir du mois de janvier et la décision est prise au printemps en vue d'une remise du label à l'été. Pour obtenir le label, les communes candidates doivent respecter une liste d'exigences. Ces critères ont été établis par le SAB sur la base d'un sondage réalisé auprès de jeunes des régions de montagne en 2014 dans le cadre du projet « Un avenir pour les jeunes des régions de montagne ». L'analyse de ce sondage a permis d'identifier des thèmes prioritaires pour les jeunes montagnards. De ce fait, chaque thème doit être traité par les municipalités candidates au label. Toutefois, toutes les mesures listées dans les critères d'attribution ne sont pas obligatoires. Pour obtenir le label, une commune candidate doit répondre à toutes les exigences obligatoires et couvrir au moins 50% des mesures facultatives.

### Critères de labellisation

Les exigences obligatoires pour la labellisation concernent la gouvernance. L'objectif est d'assurer un dialogue constant entre les jeunes, les communes labellisées et le SAB et d'assurer que les priorités des jeunes continuent d'être prises en compte dans le temps. Parmi les exigences obligatoires figurent les éléments suivants :

- Introduire dans le plan scolaire de la commune la question des jeunes montagnards. Ce thème, traité librement par les enseignants, doit être abordé au minimum une fois par an. Cela doit permettre d'identifier les demandes des écoliers, qui sont ensuite transmises au SAB afin de permettre une prise en compte de la voix des jeunes dans les revendications politiques à l'échelle fédérale.



- Déléguer une ou un jeune de la commune pour le [Forum des jeunes du SAB](#). De plus, la commune se doit d'assurer le dialogue avec son délégué au Forum des jeunes du SAB afin d'échanger sur les mesures prévues dans les communes et les autres municipalités labellisées.

Les critères facultatifs sont davantage thématiques. Les communes sont libres de choisir les thèmes qui les intéressent et de les combiner à leur guise, selon les défis spécifiques de leur territoire et le profil et âge des jeunes sur lesquels elles souhaitent concentrer leurs efforts. Afin d'obtenir le label, les communes doivent couvrir au minimum 50% des thèmes facultatifs. Toutefois, les engagements pris par les municipalités ne doivent pas nécessairement être réalisés sur leur territoire ; en effet, elles ont la possibilité de chercher des solutions à l'échelle régionale, par exemple en soutenant financièrement la construction d'une infrastructure dans la commune voisine. Les thématiques suivantes figurent dans la liste des thèmes facultatifs :

- **Système scolaire** : les communes doivent prouver qu'elles s'engagent pour le maintien de leur école. L'existence d'une école évite de longs trajets aux familles, contribue à la vitalité d'un village et attire de jeunes adultes. Si l'école communale est déjà fermée, les communes peuvent néanmoins introduire des mesures visant à faciliter et raccourcir les déplacements scolaires vers les écoles avoisinantes.
- **Garderie** : l'offre d'encadrement des enfants doit être améliorée par les communes, que ce soit auprès d'assistance maternelle ou par la création d'une crèche en autres.
- **Emploi** : les communes doivent s'engager pour l'emploi des jeunes, par exemple en prenant des mesures visant à encourager les entreprises locales à créer des postes en apprentissage ou en stage ou encore à promouvoir la diversification économique et l'implantation de nouveaux secteurs d'activités.
- **Mobilité et accessibilité** : les communes doivent s'engager pour améliorer l'offre en matière de transports publics.
- **Logement** : les communes doivent améliorer la situation du logement pour les jeunes adultes.
- **Loisirs** : la commune doit être en mesure d'offrir un panel d'activités de loisirs et doit soutenir les initiatives allant dans ce sens, associatives ou privées par exemple.
- **Échanges intergénérationnels** : la commune doit encourager l'échange entre les générations en créant un cadre dans lequel cet échange peut se faire, par exemple, un café, une manifestation ou un évènement.

Le label a une validité de 10 ans. Les communes labellisées doivent respecter les critères obligatoires pendant toute la durée de la labellisation, sous peine de retrait. Au-delà des 10 années, la commune doit de nouveau se soumettre aux exigences du label en présentant un dossier récapitulant les mesures prises au cours de la période précédente et les ambitions pour la suivante.



Crédits SAB (Groupement suisse pour les régions de montagne)

## Résultats

28 communes de 6 cantons sont désormais titulaires du label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir ». Les actions mises en œuvre dans ces communes dépendent des besoins des jeunes et de la cible des municipalités.

Ainsi, la commune de Hergiswil a soutenu une coopérative immobilière proposant des logements abordables pour les jeunes adultes et s'engage à accorder des terrains constructibles à bas prix afin d'assurer la croissance démographique de la municipalité.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de montagne, la commune de Loèche-les-Bains organise chaque année des ateliers pour les jeunes afin de les familiariser avec des métiers et des entreprises locales. Grâce à cette mesure, chaque année, environ 40 jeunes trouvent leur place d'apprentissage à Loèche-les-Bains. De la même manière, la commune de Safiental a intégré aux cours d'orientation professionnelle une présentation des métiers et secteurs de la région.

Plusieurs communes oeuvrent en faveur de la mobilité des jeunes. Albinen finance et exploite depuis 2019 un taxi sur demande en soirée, qui relie la commune à Loèche-les-Bains et Flaschen. A Flüfli-Sörenberg, ce sont des bus de nuit qui sont mis à disposition des jeunes en fin de semaine.

Des actions sont également menées en matière d'éducation afin de maintenir l'attractivité auprès de jeunes familles. La commune d'Andermatt encourage par exemple la coopération avec les autres communes de la vallée d'Urseren, afin de maintenir une école dans le village. Cette démarche inclut l'organisation de transports au départ de Realp. La commune a aussi investi des moyens financiers pour agrandir et rénover l'école du village.

D'autres mesures visent à mieux impliquer les jeunes dans les prises de décisions locales, par exemple à travers la création de parlement des jeunes à l'échelle communale, comme l'ont fait les municipalités de Safiental et Poschiavo.

Une vue d'ensemble des mesures est disponible dans le récent rapport du SAB « [Des recettes à succès pour répondre aux besoins des jeunes vivant en montagne](#) ».


## Ressources et gouvernance

« Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » est un label déposé par le SAB. La compétence de son attribution revient au Forum des jeunes du SAB, lui-même composé de jeunes délégués provenant de municipalités labellisées.



La contribution annuelle pour l'utilisation du label se monte à 200 francs par commune. Ces frais assurent le fonctionnement du Forum des jeunes du SAB et contribuent à maintenir l'initiative. L'examen pour conserver le label au bout de la période de 10 ans est gratuit.

#### Aspect innovant



Avec la mise en place de ce label, le SAB promeut l'action publique en faveur des jeunes et de l'attractivité des territoires de montagne. Les critères d'éligibilité permettent aux communes d'adapter les mesures en fonction de leurs problématiques propres et assurent à la fois l'implication des jeunes dans la prise de décision et la défense de leurs demandes à l'échelle politique fédérale. L'expérience des communes labellisées peut inspirer d'autres municipalités confrontées à des défis similaires en matière de maintien ou développement des écoles, transports et emplois en autres.